

Le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action du 3 mars 2006 au Cabinet de Mme Gisèle Mandaila, Secrétaire d'Etat Fédéral aux familles et aux personnes handicapées

Ce 3 mars a eu lieu le 7è sit in organisé par le GAMP. Entre 35 et 40 personnes étaient présentes. La secrétaire d'Etat avait été avertie de notre action mais, en mission à l'étranger, elle n'a pu à regret nous recevoir personnellement et a délégué à cet effet M. Hughes Vlemincq, directeur de cabinet .

D'emblée nous avons perçu dans son chef, une connaissance approfondie du problème et du contenu de notre dossier. Notre objectif de sensibilisation était atteint avant même que ne débute l'entretien, ce qui a placé le dialogue à un tout autre niveau ; c'est ainsi que M. Vlemincq a très vite mis l'accent sur deux évènements qui recevront l'appui de la secrétaire d'Etat, à savoir :

Un colloque organisé par M. Alain Courtois, sénateur, sensibilisé à la problématique de l'autisme et du handicap de grande dépendance par un couple de parents – Mr. et Mme Schmitz-Beckers - qui participent à nos sit-in. Ce colloque aura lieu au Parlement Fédéral le 4 mai prochain. NDLR: Ce sera l'occasion pour nous de nous faire entendre en présence des politiques, des associations, des collectifs.

Une conférence interministérielle qui réunira en mai (date à préciser) les différents niveaux de pouvoirs (fédéral, communautaire, régional). A l'ordre du jour de cette conférence Mme Mandaila inscrira la situation des familles confrontées aux problèmes de grande dépendance. En effet, la secrétaire d'Etat est très sensible non seulement au manque de places d'hébergement mais aussi aux répercussions de cette problématique en terme de "Famille". Elle a déjà approché certains de ses collègues fédéraux, essentiellement le Ministre de la Santé Rudy Demotte et le Ministre des Finances Didier Reynders, qui envisagent d'autres mesures qui pourraient alléger les situations et qui seraient d'ordre fiscal et social (congrés, allocation, réduction de taxes, ...). Nous avons attiré l'attention sur le fait que ce type de mesures doivent effectivement être prises à court terme pour soulager les familles, mais que le problème doit être pris en compte dans sa globalité et des mesures structurelles à long terme doivent être étudiées et mises en place afin de le résoudre. La secrétaire d'Etat espère amener le débat sur un plan plus global, consciente que cette problématique dépasse le cadre des régions et doit faire l'objet d'une réflexion concertée . La demande d'accord préalable de la ministre compétence E. Huytebroeck n'ayant pas obtenu de réponse, le cabinet initiera le sujet et alimentera par une note d'introduction, la réflexion du groupe de travail préparatoire à cette conférence. Nos réflexions et revendications sont bien entendu les bienvenues.

Lors de l'entretien, les parents ont eu l'occasion d'exprimer leur vécu, leurs frustrations, leur désarroi face à l'inertie de certains politiques, l'impact ravageur de cette problématique sur la cellule familiale, les relations sociales, l'abandon forcé du travail,

Nous avons insisté pour que l'ampleur de la problématique soit mesurée et que la Flandre et la Wallonie soient associées à la réflexion. M. Vlemincq a fait les constats suivants :

- Si le problème est aigu à Bruxelles, il touche aussi les autres régions et dépasse leur cadre de compétence.

- Si la COCOF et la région n'ont pas d'argent (et il ne faut rien attendre avant 2007) ce n'est pas une raison pour ne pas chercher des solutions ailleurs ; c'est trop facile de se retrancher derrière ce constat.
- Si le manque de financement procède d'une erreur au moment du transfert des compétences lors de la régionalisation, il faut se rappeler que depuis les accords de la Saint Boniface, la Communauté Française a obtenu un refinancement. La question pourrait être donc revue. NDLR: notre prochain sit-in se tiendra chez Mme la Ministre-Présidente de la Communauté Française : Marie Arena.
- Si les solutions à long terme pour la création de places prendront du temps, rien n'empêche que d'autres solutions à court terme puissent être envisagées, dont la convention nominative. Ce sera un des objectifs de la conférence interministérielle.
- Si le moratoire décidé par la région Wallonne empêche l'ouverture de places pour les Bruxellois, le non respect de l'accord de coopération entre la région de Bruxelles et la Wallonie doit être dénoncé.
- Si le « saucissonnage » des compétences » auquel les familles sont confrontées provient d'un problème institutionnel, il faut tendre vers plus de cohérence et des accords de coopération, comme ceux qui pourraient résulter de la conférence interministérielle, doivent être encouragés.

Nous avons rappelé que l'acuité du problème va de pair avec le vieillissement de la population et les progrès de la médecine. C'est un problème de société, de choix et de priorités auquel les politiques ne peuvent se soustraire. L'Etat fédéral est aussi concerné, l'idée de créer de petites cellules spécifiques au sein des MRS et des MSP est à creuser.

M. Vlemincq s'est engagé :

- A soutenir le colloque organisé le 4 mai au Parlement fédéral.
- A nous tenir au courant à propos de la préparation de la conférence interministérielle et à nous indiquer quels seraient les partis à la cause afin que nous puissions les informer de nos difficultés et revendications.

L'entretien de ce jour nous conforte dans le bien fondé de nos actions de sensibilisation. Nous mettons beaucoup d'espoir dans les mesures qui pourraient être prises au terme de la conférence interministérielle et remercions tout particulièrement M. Vlemincq pour son écoute, son soutien et le relais qu'il fera de cet entretien auprès de Madame Mandaila.

Rapporteur : Claire Borchgraeve
02 / 522 05 23